

## Tarifs camping

Tarifs par nuit	Basse saison 01/04 - 06/07 31/08 - 03/11	Haute saison 06/07 - 31/08
1 Tente ou 1 Caravane : 2 personnes + 1 voitures (ou 2 motos)	13,20€/jour	21,20€/jour
Cycliste/Piéton : 1 tente + 2 personnes	11,80€/jour	16,80€/jour
Camping-car : 2 personnes (électricité + vidange compris)	15,20€/jour	19,20€/jour
Personne supplémentaire +12 ans	4,70€/jour	4,70€/jour
Personne supplémentaire de 2 à 12 ans	4,20€/jour	4,20€/jour
Branchement électrique	4,70€/jour	4,70€/jour
Prise adaptateur pour bornes	13€	13€
Animaux	3,80€/jour/animal	3,80€/jour/animal
Véhicule supplémentaire	3,5€/jour	3,5€/jour
Tente supplémentaire	3€/jour	3€/jour
Douche personne extérieure au camping	2,50€	2,50€
Vidange camping-car (sans séjour)	5€	5€

## Tarifs locations 7 nuits du samedi au samedi

Périodes	Mobil-home 22m <sup>2</sup> 4 pers. + 1 voiture	Mobil-home 26m <sup>2</sup> 4 pers. + 1 voiture	Mobil-home 3 ch. 6 pers. + 1 voiture
01/04 au 08/06 31/08 au 03/11	185€	207€	285€
08/06 au 22/06	209€	229€	325€
22/06 au 29/06	329€	348€	475€
29/06 au 06/07	424€	433€	595€
06/07 au 13/07	434€	453€	605€
13/07 au 20/07	474€	493€	635€
20/07 au 24/08	534€	553€	755€
24/08 au 31/08	370€	389€	475€

## Tarifs locations basse saison par nuit

Périodes	Mobil-home 22m <sup>2</sup>	Mobil-home 26m <sup>2</sup>	Mobil-home 3 ch.
01/04 au 08/06	32€	40€	50€
08/06 au 06/07	37€	45€	60€
31/08 au 03/11	32€	40€	50€
Show Bike 28 au 30 juin	150€ (forfait week-end)	160€ (forfait week-end)	200€ (forfait week-end)

Suppléments par jour en location : animal 3,80€ - véhicule supplémentaire 3,5€

- Taxe de séjour en sus soit 0,22€/jour/personne de + de 18 ans
- Arrhes au moment de la réservation : 30% (camping) ou 50% (location) du montant total du séjour
- Cautions mobil-home : 300€ (dégradation) + 70€ (ménage non effectué)
- Eau, électricité, gaz inclus dans les locations
- Pénalité pour incivilité : 50€
- Aucun frais de dossier n'est facturé
- Modes de règlements acceptés : chèques, cartes bancaires, espèces (seuil 300€), chèques vacances, virement
- Visiteur non déclaré : pénalité forfaitaire de 60€/nuit (+ taxe de séjour pour les + de 18 ans)

- Forfait saisonnier :  
2 mois : 650€/saisonnier  
Plus de 2 mois : 830€/saisonnier
- Visiteurs « autorisés » au contrat (dans la limite de 14 à 30 nuits selon contrat) :  
- 4,70€/nuit/personne de +12 ans (+ taxe de séjour pour les + de 18 ans)  
- 4,20€/nuit/personne de 2 à 12 ans
- Visiteur non déclaré : pénalité forfaitaire de 30€/nuit (+ taxe de séjour pour les + de 18 ans)
- Garage mort possible : 50€/mois

# CAMPING MUNICIPAL DE L'Océan **TARIFS RÉSIDENTS 2024**

## Tarifs annuels

Type	Location annuelle	Ordures ménagères	Taxe de séjour	Electricité	Eau	Frais de gestion sous-location	Frais de gestion sous-location confiée au camping	Accès véhicule supplémentaire
Parcelle mobil-home - de 130m <sup>2</sup>	2084€ TTC	75€ TTC annuel	0,22cts/jour/ personne + 18 ans	0,20€ TTC/kWH	1,81€ TTC/m <sup>3</sup>	20% sur le tarif de la location pratiqué par le propriétaire	34% sur le tarif de la location pratiqué par le propriétaire	65€ TTC annuel
Parcelle mobil-home + de 130m <sup>2</sup>	2154€ TTC	75€ TTC annuel	0,22cts/jour/ personne + 18 ans	0,20€ TTC/kWH	1,81€ TTC/m <sup>3</sup>	20% sur le tarif de la location pratiqué par le propriétaire	34% sur le tarif de la location pratiqué par le propriétaire	65€ TTC annuel
Parcelle caravane - de 5m	1397€ TTC	75€ TTC annuel	0,22cts/jour/ personne + 18 ans	0,20€ TTC/kWH	Non disponible	20% sur le tarif de la location pratiqué par le propriétaire	Non disponible	65€ TTC annuel
Parcelle caravane + de 5m	1509€ TTC	75€ TTC annuel	0,22cts/jour/ personne + 18 ans	0,20€ TTC/kWH	Non disponible	20% sur le tarif de la location pratiqué par le propriétaire	Non disponible	65€ TTC annuel

- Pour les mobil-homes, le passage à un ampérage supérieur (de 16A à 20A) sera facturé 50€ TTC après demande écrite du résident
- Visiteur non déclaré : pénalité forfaitaire de 60€/nuit (+ taxe de séjour pour les + de 18 ans)
- Intervention entretien parcelle par les services techniques communaux pour non entretien de la parcelle par le résident 100€ TTC
- Pénalité sous-location non déclarées 500€ TTC
- Pénalité utilisation abusive des sanitaires 50€ TTC (résidents mobil-home)
- Paiement du forfait annuel en 1, 4 ou 10 échéances

- Taxe de séjour en sus de 0,22€/jour/personne de + de 18 ans
- Résidents exonérés de la taxe de séjour selon commune de résidence principale (voir contrat annuel)
- En cas de non paiement des sommes dues :
  - au 30/11 : application d'une majoration forfaitaire de 5% sur le montant total TTC de la location annuelle de la parcelle
  - au 31/12 : majoration forfaitaire précédente + majoration forfaitaire de 5% du solde à régler